

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 31 AOUT 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Volants présents : 16

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PRÉVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
NEUHARD, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents excusés :

Mme MAECHLING

Absents :

M. RUSTENHOLZ

N° 29/1998

**OBJET : CRÉATION DU RÉSEAU INTRANET : PRÉSENTATION ET APPROBATION
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT**

La Communauté de Communes a décidé de relier l'ensemble des Mairies et le Syndicat des Eaux par un réseau Intranet. La collaboration plus étroite entre les différentes Communes permettra une gestion plus rationnelle des moyens et des compétences. Par ailleurs, l'identité de la Communauté de Communes sera renforcée par cette mise en réseau.

- Vu le plan de financement établi comme suit pour la création du réseau intranet de la Communauté de Communes :

Fonctionnement		
Communauté de Communes	50 %	40 401 F
Leader II	50 %	40 401 F
Matériel		
Communauté de Communes	70 %	85 534,40 F TTC
Leader II	30 %	36 657,60 F TTC
(p. m. TVA sur matériel = 20 872 F)		
TOTAL		202 994,00 F

Total financements nationaux : 125 935 F (62 %)

Total financements Leader II : 77 058 F (38 %)

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le programme et de son plan de financement, à savoir :

Fonctionnement		
Communauté de Communes	50 %	40 401 F
Leader II	50 %	40 401 F
Matériel		
Communauté de Communes	70 %	85 534,40 F TTC
Leader II	30 %	36 657,60 F TTC
(p. m. TVA sur matériel = 20 872 F)		
TOTAL		202 994,00 F

Total financements nationaux : 125 935 F (62 %)

Total financements Leader II : 77 058 F (38 %)

- décide la prise en charge par la Communauté de Communes des coûts des modems et des frais de formation des Secrétaires de Mairies ou autres personnels des Communes, structures intercommunales, associations ou administrations connectées au réseau intranet de la Vallée de la Sauer

- demande au Président de solliciter les financements européens dans le cadre du programme LEADER II

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 30 septembre 1998

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

